

Vous devez utiliser ce formulaire si :

• vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration^[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 0 2 4 2 6 2 6 A 0 0 1 5
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 23/02/2026

Sonia MIKOLAJCZYK,
Maire



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☒ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 16 Voie : rue sylvain sénécaux

Lieu-dit :

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 2 7 8 3 0

Références cadastrales^[2] :

① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : Section : A D Numéro : 6 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1367

Préfixe : Section : A D Numéro : 6 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 152

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²)^[4] : 1519

4.1 Nature des travaux envisagés

- ☐ Nouvelle construction
☒ Travaux ou changement de destination^[3] sur une construction existante
☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Prolongement de la toiture de l'appentis qui aura pour conséquence la création d'un préa toiture à l'identique que le reste des bâtiments
verrière 2 carreaux pour garder la luminosité

